

Image not found or type unknown



A qui est la charge pour une réparation de télécommande parking

Par **gaelle**, le **25/05/2010 à 12:47**

Bonjour,
Actuellement locataire, je dispose d'un parking fermé. La télécommande me permettant d'y accéder ne fonctionne plus (elle ouvre la deuxième porte d'accès mais plus la première). Elle n'a pas été choquée et est en l'état d'origine. (Je suppose que c'est lié à une déprogrammation car j'ai changé les piles).
Est-ce à mon propriétaire d'assumer les charges de remplacement s'élevant à 60,98 euros ?
Je vous remercie par avance,
Cordialement,
Gaëlle